

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1063

présenté par

M. Molac, Mme Froger, M. Castellani, M. Castiglione, Mme de Pélichy, M. Habib,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Panifous, Mme Sanquer et M. Taupiac

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	491 000 000
Concours spécifiques et administration	0	0
Indexation sur l'inflation de la Dotation globale de fonctionnement (<i>ligne nouvelle</i>)	491 000 000	0
TOTAUX	491 000 000	491 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, adopté en commission des finances, vise à indexer sur l'inflation la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le gel de la DGF, en période d'inflation, pèse lourdement sur le budget des collectivités. Pour rappel, la DGF était indexée sur l'inflation jusqu'en 2011 avant de connaître un gel puis des diminutions. Rien ne justifie de figer cette dotation, d'autant que les réformes successives de la fiscalité locale imposées par le Gouvernement ont progressivement privé les élus locaux d'autres ressources.

A défaut de pouvoir pérenniser l'indexation sur l'inflation de la DGF par amendement, il est proposé a minima de revaloriser son montant de +491M€ pour ce PLF, soit à hauteur de l'inflation attendue en 2025 (1,8 %).

Pour garantir la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- création d'un nouveau programme doté de 491M€ en AE et CP ;
- diminution de 491M€ en AE et CP de l'action 01 programme 119. Il est demandé au Gouvernement de lever le gage.